

Bulletin Afrique 33

Octobre 2019

VERSION ANGLAIS DISPONIBLE

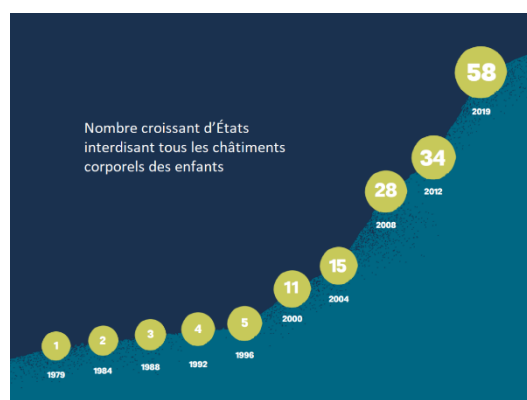


GLOBAL INITIATIVE TO
End All Corporal
Punishment of Children

L'Afrique du Sud interdit les châtiments corporels dans tous les contextes

En septembre, la Cour constitutionnelle – qui est la plus haute instance judiciaire d'Afrique du Sud – a interdit tous les châtiments corporels infligés aux enfants, dans un arrêt qui a déclaré inconstitutionnelle l'excuse atténuante de «châtiment raisonnable et modéré», telle que prévue par la jurisprudence (*common law*). A l'instar de l'Institut Dullah Omar pour le droit constitutionnel, la gouvernance et les droits de l'homme et le Parent Centre, Global Initiative s'était constituée *amicus curiae* dans cette affaire. Un projet de loi portant sur le troisième amendement de la loi sur les enfants est également en cours d'examen. Il comprend des dispositions sur la discipline des enfants. À la lumière de la décision de la Cour constitutionnelle, les activistes en Afrique du Sud réclament l'inclusion d'une interdiction explicite des châtiments corporels dans le projet de loi.

A la suite de ce jugement, l'Afrique du Sud est devenue le huitième État africain - et le 57ème au monde - à interdire tous les châtiments corporels infligés aux enfants. La Géorgie lui a depuis emboîté le pas en devenant le 58ème État au plan mondial.



Progrès nationaux en faveur de l'interdiction de tous les châtimets corporels

Ile Maurice: un projet de loi sur les enfants interdisant vraisemblablement tous les châtimets corporels des enfants a été présenté à l'Assemblée nationale en septembre. Il stipule qu'«aucun parent ou autre personne responsable des soins, du traitement, de l'éducation ou de la surveillance d'un enfant ne peut infliger à un enfant une punition corporelle ou humiliante en tant que mesure de correction ou de sanction disciplinaire » [traduction non officielle]. Le texte prévoit une amende en cas de violation de cette interdiction. Bien que cela semble interdire tous les châtimets corporels dans tous les contextes, nous cherchons à confirmer la portée de cette éventuelle interdiction.

Seychelles: Le gouvernement s'est engagé à modifier la loi sur les enfants afin d'interdire les châtimets corporels à la maison, dans les garderies et dans les foyers pour enfants. Il collabore actuellement avec le Conseil national pour les enfants dans le cadre d'une série de consultations portant sur cette proposition d'interdiction.

Égypte: Au début du mois d'octobre, le Conseil national de l'enfance et de la mère ([National Council of Childhood and Motherhood](#)) a lancé la campagne «Calm not Harm», en partenariat avec le ministère de l'Éducation et l'UNICEF, pour lutter contre la violence et les châtimets corporels à l'encontre des enfants. Axée sur l'amélioration de la communication entre les enfants et les parents et encourageant les parents et les enseignants à jouer un rôle plus positif dans l'orientation des adolescents et dans le renforcement de la confiance en soi, la campagne constitue la troisième phase de la campagne nationale «Awladna» lancée en 2017 pour protéger les enfants de la violence.

Autres nouvelles positives

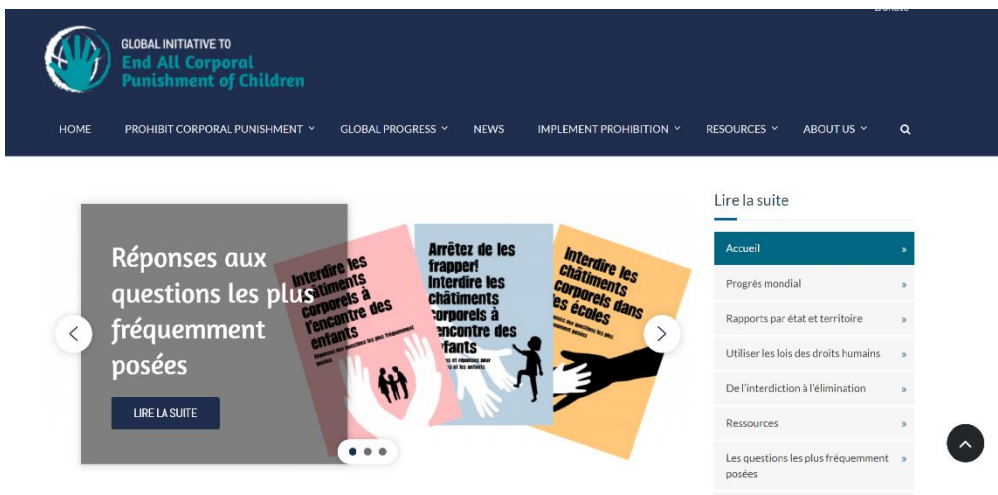
Rwanda: La police nationale rwandaise a mis en garde les enseignants contre l'administration des châtimets corporels aux élèves. Le commissaire Kabera, porte-parole de la police, a qualifié les châtimets corporels «actes criminels» et a indiqué que les enseignants ou les parents encourraient des sanctions s'ils les infligeaient aux enfants. Cette mise en garde fait suite à différents cas dans lesquels des enseignants ont été arrêtés pour avoir sévèrement battu et blessé des élèves. [Lire la suite](#)

En revanche...

R.U. Tanzanie: Le gouvernement de la Tanzanie continentale a publié une directive interdisant le recours aux châtiments corporels dans les salles de classe du niveau pré primaire et primaire. Toutefois, il s'agit là d'une politique et non d'une loi qui ne s'applique donc pas à tous les enfants dans toutes les écoles. En outre, en octobre, le président Magufuli a exprimé son soutien à un commissaire régional qui avait été filmé en train de fouetter illégalement des élèves. Le président a ainsi déclaré que «nous devons utiliser la chicotte contre les enfants dans les écoles et dans nos foyers»

Nouvelles ressources de Global Initiative

[Site Web désormais disponible en français!](#)



Global Initiative est ravie de lancer un [sous-site en français](#) pour soutenir les actions visant à mettre fin aux châtiments corporels. Le site comprend:

- Des statistiques sur les progrès au niveau mondial
- Des informations et des ressources pour soutenir la réforme juridique et la mise en œuvre des lois interdisant les châtiments corporels
- Des rapports détaillés sur les châtiments corporels dans 36 États et territoires francophones du monde entier
- Des réponses aux questions fréquemment posées sur l'interdiction et beaucoup plus!

[Ending corporal punishment of children: A short guide to effective law reform](#)

Ce guide vise à aider les gouvernements et la société civile à lutter contre la violence à l'égard des enfants en interdisant réellement les châtimts corporels. Il présente les étapes clés de la réforme juridique, donne un aperçu du travail qui en résulte, avec des suggestions et conseils essentiels. Ce guide vous oriente vers des informations plus détaillées dans chaque domaine de travail. (Actuellement disponible en anglais, traduction française en cours).

[Teaching without violence: prohibiting corporal punishment](#)

Ce briefing présente une mise à jour globale sur les progrès accomplis en vue de mettre fin aux châtimts corporels dans les écoles. Il indique les 26 États africains dans lesquels cette pratique demeure licite, dans certaines ou dans toutes les écoles. Il présente les éléments clés pour faire de l'interdiction une réalité et promeut les programmes de certains de nos partenaires africains œuvrant à mettre fin à la violence en milieu scolaire. (Uniquement en anglais)

Ressources nationales

[Small Voices Big Dreams 2019: Violence Against Children as Explained by Children.](#)

Cette publication d'Educo et ChildFund Alliance présente une enquête impliquant près de 5 500 enfants âgés de 10 à 12 ans, originaires de 15 pays différents, dont le Burkina Faso et le Ghana, sur leurs perceptions de la violence. L'enquête révèle que plus de 40% des enfants à travers le monde estiment qu'ils ne sont pas suffisamment protégés contre la violence, les filles exprimant une perception plus élevée d'insécurité. 30% considèrent les châtimts corporels comme étant un outil disciplinaire et neuf sur dix estiment que le meilleur moyen pour permettre aux adultes de mettre fin à la violence à l'encontre des enfants est d'aimer davantage les enfants et d'écouter ce qu'ils ont à dire.

Ghana: [Wolf S. & Suntheimer N. \(2019\). Predictors of Parental Disciplinary Practices and Associations with Child Outcomes among Ghanaian Preschoolers. Children and Youth Services Review, 1-40.](#)

Cette étude examine les punitions corporelles, les agressions psychologiques et les pratiques disciplinaires non violentes parmi les soignants d'enfants d'âge préscolaire au Ghana. Elle révèle un taux de prévalence des châtimts corporels plus élevé chez les filles et les soignantes, ainsi que chez celles ayant un faible niveau d'instruction et étant plus jeunes. Les pratiques de punition non

violentes ont été liés à un niveau d'éducation supérieur des soignants et l'absence d'hommes dans le ménage. L'étude a également établi un lien entre la punition physique et une faible aptitude à l'apprentissage et à l'alphabétisation ; et entre la punition non violente et un renforcement de l'apprentissage, des compétences relevant du domaine socio - affectif et l'aptitude à l'alphabétisation.

Actualités des systèmes de l'ONU et régionaux en matière de droits de l'homme

Au cours de sa 81ème session, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a formulé des recommandations visant à interdire les châtiments corporels dans tous les contextes à l'endroit du Botswana et de la Côte d'Ivoire. Au Cap-Vert, qui a adopté une loi d'interdiction en 2013, le Comité a recommandé une sensibilisation portant sur l'interdiction ainsi qu'un suivi des données sur la prévalence des châtiments corporels.

Aidez-nous à continuer à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants

En tant que fidèles supporters, nous savons que vous comprenez l'importance d'interdire les châtiments corporels, raison pour laquelle nous souhaitons solliciter votre aide aujourd'hui. **En vous inscrivant pour faire un don régulier**, vous contribuez à donner aux enfants la possibilité de s'épanouir dans des foyers et des écoles sans violence. [Faites un don maintenant...](#)

Global Initiative vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès en faveur de l'élimination de tous les châtiments corporels sur tous les continents. Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante: sonia@endcorporalpunishment.org

